



Indemnisation inondation bien immobilier géré par une agence

Par **shinouille**, le **28/03/2009** à **00:16**

Bonjour,

Mes beaux-parents ont une maison gérée par une agence pour la mettre en location. Alors que la maison n'était pas habitée, la tuyauterie a cédé et la maison a été inondée. Leur assurance ne veut pas les indemniser car l'eau n'a pas été coupée alors que la maison n'était pas habitée. Mes beaux-parents n'ont rien trouvé dans le contrat, relativement ancien, à ce sujet.

Vers qui doivent ils se retourner? L'assurance a raison de refuser d'indemniser pour cette raison alors que rien n'est précisé dans le contrat à ce sujet?

Est ce que mes beaux parents peuvent se retourner contre l'agence qui ne s'est pas occupée de couper l'eau? et sur quels textes doivent ils s'appuyer?

Je vous remercie pour votre aide!

Céline